

# L'État et vous...

LETTRE D'INFORMATION  
DE LA PRÉFECTURE  
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Numéro 30 - Octobre 2009

[www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr)



## A LA UNE

### DOM : état de la concurrence dans la distribution

## SOMMAIRE

**A LA UNE** : DOM : état de la concurrence dans la distribution.

**DOSSIERS** : Informatisation du circuit du médicament au centre hospitalier François-Dunan - Compte rendu du séminaire « Un littoral dynamique » - Plan de relance de l'économie - Permis de chasser - Soins infirmiers de ville - Aides et subventions octroyées par l'État en septembre 2009 - Nominations.

Paris, le 21 septembre 2009

**Marie-Luce Penchard, Secrétaire d'Etat chargée de l'Outre-Mer, a reçu le Président de l'autorité de la concurrence pour évoquer les suites à donner à l'avis sur la concurrence dans la distribution dans les DOM.**



Le 7 septembre, l'autorité de la concurrence a rendu l'avis que le gouvernement lui avait demandé sur l'état de la concurrence dans la distribution dans les DOM. Après avoir examiné ce rapport avec ses équipes la semaine dernière, Marie-Luce Penchard a reçu M. Bruno Lasserre, président de l'autorité de la concurrence, pour examiner avec lui les actions qui peuvent être engagées rapidement dans ce domaine.

Les pouvoirs de contrôle et de sanction des abus de position dominante et des ententes ayant été confiés par la loi à l'autorité de la concurrence, autorité administrative indépendante, la Secrétaire d'Etat a fait part à son président et à sa rapporteure générale du souhait du gouvernement que soit mené sans délai les enquêtes nécessaires, pour que ces pratiques soient condamnées avec fermeté et rapidité.

« L'avis de l'autorité dresse un constat sévère concernant l'état de la concurrence dans la distribution dans les DOM » remarque Marie-Luce Penchard. « Il souligne que les explications habituelles avancées pour les prix élevés dans les DOM - à savoir l'éloignement qui induit des coûts de transport importants, la fiscalité avec l'octroi de mer et la petite taille des marchés, qui empêche les économies d'échelle - ne suffisent pas à justifier les prix constatés.

Cela signifie qu'une partie de ces prix élevés s'explique par une concurrence insuffisante et des comportements répréhensibles des opérateurs. Le président de l'autorité de la concurrence m'a confirmé son intention de diligenter les

enquêtes nécessaires. Je suis satisfaite de cette détermination à réagir avec fermeté, pour que cessent les abus de position dominante ou les ententes existantes et que les entreprises coupables de ces infractions soient sanctionnées

Il ne doit pas et il ne peut pas y avoir d'impunité dans ce domaine, même lorsque cela crée de l'activité et de l'emploi outre-mer. Je le dis avec beaucoup de détermination et de fermeté, le marché est libre évidemment, c'est le système économique que nous avons choisi pour favoriser le développement économique et social, mais ce marché, il doit respecter un certain nombre de règles, ce n'est pas la loi du plus fort. Il appartient à l'État, que ce soit le gouvernement ou l'autorité de la concurrence, de réguler le marché et de faire respecter les règles, pour que le consommateur soit protégé et qu'une concurrence équitable puisse s'exercer.

Au-delà des sanctions nécessaires, la conclusion que je tire de cette analyse, c'est que les mécanismes de surveillance du fonctionnement du marché n'ont pas joué leur rôle, ils doivent donc être renforcés, pour qu'on puisse tirer la sonnette d'alarme plus rapidement s'il y a des dérives.

Ce renforcement, il doit se faire selon moi à deux niveaux, que j'appuierai lors du comité interministériel de l'outre-mer. D'abord, on peut utiliser un outil existant et utile, les observatoires des prix et des revenus, mais en tenant compte des remarques formulées dans le cadre des états généraux pour les améliorer.

Ces observatoires ont vocation à disposer d'une autonomie de décision et d'action plus grande, ce qui veut dire qu'il faut confier leur présidence à une personnalité indépendante et leur donner des moyens propres pour qu'ils puissent avancer dans leur expertise en fixant eux-mêmes leurs priorités.

Ensuite, je considère que les services de l'État doivent se réorganiser dans ce domaine pour gagner en réactivité et en expertise, en croisant davantage les compétences des douanes, des services fiscaux et des services en charge du contrôle de la concurrence. Ainsi, les pratiques qui entravent le bon fonctionnement du marché pourront être détectées plus efficacement. »



# Dossiers...

## L'informatisation du circuit du médicament au centre hospitalier François-Dunan (CHFD)



Depuis deux ans, le CHFD construit à partir du dossier patient informatisé un environnement de travail qui facilite les échanges d'informations autour du malade.

Aujourd'hui, le circuit du médicament fait partie intégrante de ce dispositif. L'informatisation du circuit du médicament va bien au-delà de la simple mise en place d'un logiciel. Le circuit du médicament fait en effet partie intégrante du

dossier patient et à ce titre, implique tous les métiers de l'hôpital : médecins, soignants, pharmaciens, service informatique...

L'aboutissement de ce projet complexe a nécessité l'engagement de l'ensemble des acteurs et permet actuellement un partage de l'information, pour le plus grand bénéfice du patient.

### Pour le médecin, un nouveau réflexe professionnel

Le praticien réalise sa prescription en toute connaissance de cause, après accès instantané à toute l'information nécessaire : historique des séjours antérieurs, antécédents, traitements en cours, allergies, à l'exception toutefois des résultats du laboratoire qui seront très prochainement intégrés au dossier patient informatisé. Les prescriptions sont immédiatement prises en compte par les soignants et le médecin peut s'assurer de la bonne exécution des traitements prescrits.

### Pour l'infirmier(ère), rapidité et sécurité

Grâce à une lisibilité parfaite et à l'absence de retranscription, le soignant accède instantanément ou une fois la visite terminée, aux prescriptions du médecin. Son plan de soins infirmiers lui permet de visualiser tous les soins à effectuer, ainsi que les traitements à administrer. La réalisation et l'administration des traitements sont systématiquement tracées. Il s'ensuit un confort et une sécurisation du travail très appréciés.

### Pour la pharmacie, un outil de travail précieux

Le pharmacien a accès au dossier patient et notamment à l'ordonnance. Les actes de soins et tout élément nécessaire à l'argumentation d'une prescription sont disponibles.

Les médicaments sont alors dispensés à partir des ordonnances nominatives journalières et individuelles.

### Pour le patient, une meilleure qualité de soins

Le patient bénéficie d'une qualité et d'une fiabilité de soins accrues. L'équipe médicale et soignante accède en effet instantanément à toutes les informations le concernant.

### Perspectives d'avenir

Une réflexion s'est instaurée dans le but d'étendre l'informatisation du circuit du médicament au service de gériatrie (Maison de Retraite et Unité de Soins de Longue Durée). Les premières concrétisations de ce projet d'envergure devraient intervenir dès l'automne 2009.

**M'Hand LAAMEL**  
Docteur en pharmacie

## Compte-rendu du séminaire « Un littoral dynamique : Quelles mesures d'intervention ? »



Un séminaire « Un littoral dynamique : Quelles mesures d'intervention ? » a été organisé à la demande de la mairie de Miquelon-Langlade en partenariat avec la direction de l'agriculture et de la forêt, la maison de la nature et de l'environnement et le conservatoire du littoral.

Ce séminaire, qui s'est déroulé les 22 et 23 mai derniers, a été financé par le MEEDDAT et le conservatoire du littoral. L'objectif principal de cet événement était de rassembler des spécialistes de l'érosion afin qu'ils partagent avec nous leur expérience dans la gestion de cette problématique.

Plusieurs professionnels venant de métropole (EID Méditerranée, CETMEF de Brest, SyMEL...) et du Québec (Municipalité des Iles de la Madeleine, Attention Fragiles...), ont pu échanger avec les élus, les gestionnaires et les décideurs sur l'accompagnement de la dynamique littorale à l'échelle de leur territoire.

Un rapport a été produit, disponible sur le site internet de la préfecture, qui relate l'essentiel des informations qui ont été échangées pendant ces deux journées ainsi que les préconisations pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Quatre axes principaux de travail se sont dégagés :

### Axe 1 : Approfondir la connaissance des phénomènes d'érosion sur les côtes de l'archipel

Un réseau de surveillance du trait de côte devra être mis en place. Par ailleurs des études fondamentales complémentaires à celles déjà produites vont être financées sur crédits outre-mer et Conseil Territorial.

### Axe 2 : Adapter les techniques de maintien du trait de côte aux spécificités du site

Il s'agit notamment de privilégier les techniques douces (génie écologique) et de soumettre les techniques lourdes à une étude coût/bénéfice et une étude d'impact systématique.

### Axe 3 : Adopter une vision globale et à long terme de la gestion de l'érosion

Il s'agira de réaliser une étude socio-économique « risques/enjeux » qui associera les acteurs du territoire et servira à l'élaboration de la stratégie territoriale de lutte contre l'érosion.

### Axe 4 : Développer le réseau d'échanges avec les Iles de la Madeleine et la Manche

Des contacts ont été établis lors du séminaire et seront poursuivis. Nous remercions toutes les personnes qui ont apporté leur contribution à la réalisation de ce séminaire.

**Bruno GALIBER d'AUQUE**  
Directeur de l'agriculture et de la forêt

## Plan de relance de l'économie : financement de l'État

### A Saint-Pierre



#### Travaux portuaires :

Le plan de relance a permis d'accélérer les travaux de grosses réparations des quais du port de Saint-Pierre. La dotation annuelle de **310 000 €** a été complétée par une dotation exceptionnelle de **500 000 €** permettant de gagner plus d'une année d'aménagements. Les travaux sont en cours et seront terminés cette année.



#### Travaux d'assainissement de la collectivité territoriale :

Le réseau d'assainissement actuellement fragile de la collectivité territoriale présente de nombreux dysfonctionnements et désordres. C'est ainsi que les pompes des stations de refoulement sont quasiment toutes hors service. Une subvention de **610 000 €** a été accordée au conseil territorial, lui permettant d'engager la première tranche d'un vaste projet de remise en état.

#### Travaux d'assainissement et d'eau potable de la ville de Saint-Pierre :

La ville a bénéficié d'une subvention de **1,8 M€** permettant de réaliser une nouvelle tranche de travaux.



En 2009, le centre pénitentiaire a bénéficié d'un plan de relance à hauteur de **48 000 €**. Cette somme a permis :

- la réfection des façades de l'établissement ;
- le déplacement d'une fenêtre dans une cellule ;
- la réfection des douches et des toilettes au rez-de-chaussée ;
- la peinture d'une pièce et de la cage d'escalier ;
- la peinture de la cellule 4 ;



- la pose d'une nouvelle porte d'entrée (plus adaptée à la sécurité et au temps) ;
- la pose d'une double porte étanche côté cour de promenade (contre les intempéries) ;
- la réfection de la salle de bain avec l'achat d'une douche au premier étage pour les personnels.

Les travaux qui ont débuté en mai 2009, seront terminés à la fin du mois d'octobre.

### A Miquelon

Deux dossiers de la mairie de Miquelon-Langlade ont fait l'objet d'un financement de l'État (Fonds Exceptionnel d'Investissement)

- Travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement : **270 000 €** (chantier en cours d'approvisionnement) ;
- Réfection des façades de l'école primaire, du collège et son annexe, du toit du collège et de la chaufferie de l'école primaire : **435 000 €** (chantier en cours de réalisation).





## Financement exceptionnel de l'État



Par ailleurs, une dotation exceptionnelle d'investissement routier de **1,26 M€** a été allouée pour engager des travaux de remise en état de la route Nationale 2.

**Jean-Raphaël DEVEAUX**  
*Chef d'établissement du centre pénitentiaire*

**Alain ORSINY**  
*Délégué du préfet à Miquelon*



**Mélissa BEAUCHENE**  
*Service communication de l'équipement*

## Permis de chasser



En application de la loi WARSMANN du 12 mai 2009, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a en charge, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, la délivrance des permis de chasser (originaux et duplicata) et des autorisations de chasser accompagné. L'objectif consiste à faciliter les démarches administratives des chasseurs et futurs chasseurs en confiant à une autorité administrative unique la responsabilité de l'ensemble des procédures relatives au permis de chasser. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, seul le directeur de l'ONCFS est compétent pour signer un permis de chasser, un duplicata ou une autorisation de chasser accompagné.

### **Vous demandez pour la première fois la délivrance d'un permis de chasser.**

Complétez un formulaire Cerfa de demande de délivrance n° 13943\*01 et renvoyez-le à l'ONCFS, renseigné et complété des pièces qui y sont listées.

### **Votre permis de chasser est perdu, détruit ou détérioré et vous demandez la délivrance d'un duplicata.**

Vous devez d'abord solliciter et obtenir une attestation de délivrance auprès de la préfecture qui vous a délivré votre permis initial en lui adressant un courrier libre sur lequel vous préciserez vos nom, prénoms, date et lieu de naissance ainsi que, si possible, le numéro et la date de délivrance du permis de chasser dont vous demandez le duplicata. Au retour de cette attestation, vous complétez un

formulaire Cerfa n° 13944\*01 de déclaration de perte et demande de délivrance d'un duplicata de permis de chasser perdu, détruit ou détérioré. Renvoyez les deux imprimés à l'ONCFS, renseignés et complétés des pièces qui y sont listées.

### **Vous demandez la délivrance d'une autorisation de chasser accompagné.**

Vous devez au préalable suivre une formation spécifique auprès de la fédération départementale des chasseurs. Elle attestera du suivi de formation au dos de l'imprimé Cerfa n° 13946\*01. Ensuite, envoyez cet imprimé à l'ONCFS, renseigné et complété des pièces qui y sont listées.

Les formulaires Cerfa susvisés sont consultables et téléchargeables sur le site : [www.ecologie.gouv.fr/-chasse-.html](http://www.ecologie.gouv.fr/-chasse-.html).

Tous les permis de chasser et autorisations de chasser accompagné dorénavant délivrés sont des documents sécurisés, fabriqués et personnalisés par l'imprimerie nationale, à l'instar de la carte nationale d'identité. Ils sont au format carte bancaire en polycarbonate très robuste. Votre photo d'identité et votre signature seront donc scannées. Afin d'éviter le rejet de votre dossier, il est impératif de :

- fournir des photos d'identité récentes et normalisées en format 35 \* 45 mm ;
- veiller à bien signer votre demande à l'intérieur du cadre prévu à cet effet.

**Yannick LECUYER**  
*Chef du service des affaires juridiques et de la réglementation*

## Du nouveau du côté des soins infirmiers de ville (SIV)



Le Schéma Territorial de l'Organisation Sanitaire et Sociale (STOSS) 2008 - 2013 pour Saint-Pierre-et-Miquelon (l'État et vous n° 22 de janvier 2009), arrêté par le préfet, et par le président du conseil territorial pour ce qui concerne les établissements et services sociaux et médico-sociaux, comprenait parmi ses objectifs « le développement des soins infirmiers de ville et le recentrage de l'hôpital sur les soins infirmiers à domicile, sur Saint-Pierre et sur Miquelon, de manière à mieux répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie ». Cet objectif se décompose ainsi en deux sous-objectifs : d'une part, le transfert des soins infirmiers de ville (SIV), actuellement assurés par l'équipe des soins infirmiers à domicile (SSIAD) de l'hôpital, vers le Centre de santé, en tant que plate-forme de santé de ville (médecine générale, masso-kinésithérapie, orthophonie, diététique, orthodontie et activité de prothèse dentaire) et, d'autre part, le développement de l'activité du SSIAD de l'hôpital par le biais d'une extension de sa capacité en nombre de places sur l'archipel.

L'instruction du premier sous-objectif (transfert des soins infirmiers de ville de l'hôpital vers le centre de santé) a débuté le 12 mars 2009 (réunion à la DASS en présence de Madame DORE de la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins - DHOS du Ministère de la Santé) et s'est poursuivie cette année jusqu'à déboucher sur la détermination d'une date possible de mise en oeuvre effective de ce transfert. Cette date a été fixée au 5 octobre 2009.

Sur la base des éléments instruits de façon collégiale entre les directions du Centre Hospitalier François Dunan (CHFD) et du Centre de Santé, cette réalisation s'inscrit dans un triple objectif :

- améliorer la cohérence du système de soins de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la prise en charge de l'ambulatoire ;
- recentrer l'activité du CHFD sur le SSIAD pour assurer une meilleure prise en charge des personnes dépendantes ;
- faire évoluer le service des soins externes du CHFD et développer de nouvelles fonctions.

Il est par ailleurs ajouté que le CHFD et le Centre de Santé travaillent en partenariat et s'engagent mutuellement à garantir la permanence des soins infirmiers à Saint-Pierre et à Miquelon.

**Pascal GODEFROY**

*Chef du service des affaires sanitaires et sociales*

## Aides et subventions de l'État versées en septembre 2009

Bénéficiaire	Montant (en euros)	Objet	Financement
La Butte	22 463,65	Travail du verre, du bois et peinture sur porcelaine	Contrat de développement (« structuration de l'artisanat d'art »)

## NOMINATIONS



**M. Jean-Michel SALMON**, chargé de mission protection civile au sein de la préfecture, a pris ses fonctions depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Ses principales missions concernent la prévention (établissements recevant du public), la prévision (plan de secours) et la formation des sapeurs-pompiers. Après avoir déjà exercé à Mayotte, il effectue son deuxième séjour en outre-mer.

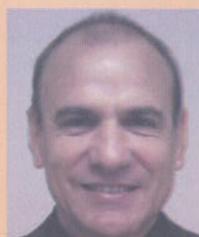


**M. Jean-Pascal Devis** a pris la direction du service des affaires maritimes de Saint-Pierre et Miquelon le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Administrateur des affaires maritimes depuis 1993, il a alterné des fonctions administratives et opérationnelles. Il arrive de la préfecture maritime de l'Atlantique, à Brest, où il était responsable du bureau "sauvetage".



Natif de Saint-Pierre, **M. Bernard BRIAND** est le nouveau professeur de sport à la direction territoriale de la jeunesse et des sports depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Détaché du ministère de l'Éducation nationale par arrêté ministériel, il remplace M. Bernard TURPIN qui a fait valoir ses droits à la retraite.



**M. Jean-Bernard GAUTIER**, inspecteur régional de 3<sup>e</sup> classe, est affecté à compter du 16 septembre 2009 à la recette des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon, en qualité de receveur.



**M. Yannick JUIGNET** est brigadier de police à la PAF. Il a été muté à Saint-Pierre pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Il était précédemment en poste à Chambéry en Savoie.



Natif de Normandie, **M. Rudy AUBRY**, gardien de la paix à la police aux frontières, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

## NOMINATIONS (Suite)



**M. Philippe ANDRÉ** est le nouveau chef du service de l'Éducation nationale depuis le 10 septembre 2009. Auparavant principal adjoint au sein du collège Pierre-Mendès-France à Paris, il avait déjà exercé en tant que professeur au lycée Emile-Letournel.



**M. Pierre SADOINE** occupe le poste de chef des services administratifs, secrétaire général du service de l'éducation de Saint-Pierre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Il remplace ainsi M. Jean-Christophe VOISIN.



**M. Gérald STECKMEYER** est le nouvel agent comptable, gestionnaire du lycée Emile-Letournel. Auparavant gestionnaire administratif et financier au collège Delaunay dans l'académie de Besançon, il a pris ses fonctions dans l'archipel le 1<sup>er</sup> septembre 2009.



**Mme Patricia DRAKE**, conseillère principale d'éducation au lycée Emile-Letournel, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Lauréate du concours externe de CPE en 2005, elle revient aujourd'hui exercer sa profession sur son île natale.



**M. José TAVARES** est chargé des ressources humaines et financières à la direction des services fiscaux. Il a rejoint son poste le 1<sup>er</sup> septembre 2009.



**Mme Brigitte CHAILLOU** a rejoint son poste le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Elle est chargée du service du cadastre à la direction des services fiscaux.



Depuis le 18 juillet 2009, **M. Thierry CARRERE**, adjudant-chef, commande la brigade territoriale de Saint-Pierre. Il était précédemment en poste à la brigade de gendarmerie autonome du Châtelard (Savoie).



**Mme Pascale KREMPFF**, adjudante, a pris ses fonctions de chef du service des matériels au commandement de la gendarmerie de SPM depuis le 11 juillet 2009. Elle était précédemment en poste à Châlons-en-Champagne dans les Ardennes.



**M. François DUMONTET**, maréchal des logis chef, a pris ses fonctions d'adjoint au commandant de la brigade de recherches de Saint-Pierre depuis le 14 juillet 2009.



**M. Grégory JEHANNO** est le nouveau chef atelier automobile du commandement de la gendarmerie de SPM. Après avoir été en poste à Saint-Herblain (Pays de la Loire), ce maréchal des logis exerce sur l'archipel depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009.



**M. Jean-François AGNOUX** est affecté à la brigade territoriale autonome de Saint-Pierre depuis le 15 août 2009 après avoir déjà effectué un séjour outre-mer en Polynésie.



**Mme Catherine TREHOUT**, précédemment en poste dans le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Quimper, a pris ses fonctions à la brigade territoriale autonome de Saint-Pierre depuis le 15 septembre 2009.

Préfecture  
de Saint-Pierre-et-Miquelon :  
Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud  
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon  
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46  
[www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr](http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr)

Directeur de la publication :  
Jean-Pierre BERÇOT, Préfet

Responsable de la rédaction :  
Robert NIEDERLANDER,  
Chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des  
services déconcentrés de l'État

Conception et impression :  
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.